

## Points Etape Fédération Française 4x4

### Préambule

La Fédération Française de 4x4 axe principalement son action vers le tourisme local et la découverte des territoires ruraux.

S'appuyant sur les travaux de nombreux acteurs locaux (Parcs Naturels Régionaux, Pays d'Accueil Touristiques, FRETE, FF des Gîtes, UNOTSI, etc.), La Fédération Française de 4x4 a décidé, dans sa Commission « Tourisme et Partenariats », de faciliter l'identification des **Points d'Etape FF 4x4** indiqués par ses adhérents en créant un Panonceau millésimé signalant les Services proposés aux pratiquants du Tourisme 4x4.

Ce Panonceau est disponible pour tous les cafetiers ou restaurateurs qui, travaillant dans une commune de moins de 3500 habitants, sont disposés à accueillir au mieux l'ensemble des clientèles touristiques, sans distinction du mode de découverte choisi (VTT, Cheval, Moto, 4x4, Marche, etc.).

Cette démarche trouvera d'autant plus de sens qu'elle permettra de promouvoir dans les **Points d'Etape FF 4x4** les produits locaux du terroir.

### Objet :

Les **Points d'Etape FF 4x4** regroupent des professionnels de l'hébergement et de la restauration soucieux de maintenir dans leur établissement un lieu de vie et d'animation tant au niveau de la population locale que pour le touriste de passage.

Les **Points d'Etape FF 4x4** sont sélectionnés soit à partir d'une information communiquée par un adhérent de la fédération, soit sur candidature du responsable de l'établissement.

Parmi les critères qui retiendront l'attention des clubs, des professionnels agréés ou des familles de passages, on retiendra :

- l'accueil personnalisé des clientèles, dans un cadre agréable et chaleureux,
- la mise en avant des produits du terroir, fabriqués localement ou régionalement,
- l'affichage d'une information touristique locale, départementale, voire régionale, à jour, qui présente des événements couvrant les 12 semaines à venir, au moins,
- la présentation de l'Histoire communale ou des villages environnants.

Par ailleurs, La Fédération Française de 4x4 accordera son soutien aux membres de ce réseau **Points d'Etape FF 4x4** qui auront à cœur de participer à des échanges mutuels, susceptibles de profiter à l'ensemble de ses adhérents, en s'appuyant, notamment, sur

des moyens de communications tels que l'internet et chacune de ces multiples possibilités qui en découlent.

Plus simplement, le fait de contribuer à diffuser l'éthique de **La Fédération Française de 4x4** à travers la Charte de l'esprit 4x4 et de respecter les termes du protocole proposé aux **Points d'Etape FF 4x4**, sera de nature à renforcer les liens unissant ceux-ci à la fédération au travers de ses instances régionales et départementales.

#### **Instruction du dossier :**

L'adhésion au réseau des **Points d'Etape FF 4x4** est volontaire.

Le candidat doit accepter que sa candidature soit présentée par un adhérent, un club, ou bien un professionnel agréé par **La Fédération Française de 4x4**.

Une fois rempli, le dossier est transmis au conseil d'administration de l'instance départementale et/ou régionale ainsi qu'à la Commission Nationale d'agrément.

#### **Durée :**

La durée de l'agrément d'un **Points d'Etape FF 4x4** est de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction de chacune des parties.

En cas de nécessité de cessation d'agrément, la Commission Nationale devra justifier sa décision par au moins trois avis défavorables s'appuyant sur des témoignages négatifs de clients adhérents de **La Fédération Française de 4x4**

#### **Coût :**

Aucun droit d'entrée n'est demandé la première année. Une cotisation annuelle de 36,5 € par an est demandée, les années suivantes (soit 1 centime par jour). Cette cotisation est destinée aux frais de gestion du réseau **Points d'Etape FF 4x4**

#### **Information :**

Afin de tenir à jour les données sur les adhérents, ceux-ci s'engagent à prévenir la Commission Nationale d'Agrément de tout changement important concernant les **Points d'Etape FF 4x4**. Ceci afin de permettre la mise à diffusion d'informations à jour et exactes, tant sur le plan des prestations, des tarifs ou des programmations touristiques locales au profit des adhérents de la FF 4x4.

#### **Sortie du réseau :**

Tant **La Fédération Française de 4x4** que les **Points d'Etape FF 4x4** peuvent s'ils le désirent, mettre fin à leur collaboration par anticipation, à chaque date anniversaire de l'adhésion au réseau.

Cette cession peut résulter d'un accord entre l'adhérent et la Commission Nationale d'Agrément ou par décision unilatérale de l'un ou de l'autre.

Outre le motif précisé plus haut (voir « Durée »), cela concerne notamment :

- un non paiement de la cotisation annuelle à la Fédération,

Lorsque la radiation est confirmée aux **Points d'Etape FF 4x4**, par lettre avec accusé de réception, le destinataire doit, sous peine de poursuites, cesser revendiquer son appartenance au réseau, sous quelque forme que se soit.

De plus, il s'engage à restituer le panneau et tous les autres supports fournis pour la promotion du réseau ou des informations relatives à **La Fédération Française de 4x4**.  
En cas de vente ou de cession de l'activité, l'adhésion au réseau des **Points d'Etape FF 4x4** n'est pas utilisable comme argument de vente.

*Le signataire s'engage à respecter cette charte et à se conformer aux décisions prises par la Commission Nationale d'Agrément.*

*Des demandes de dérogation à la présente charte peuvent être soumises à cette Commission qui statue en relation avec ses instances départementale ou régionale.*

*Nom de l'Etablissement :*

*Nom du Gérant (propriétaire ou non) :*

*Localisation :*

*Date :*

*Mentions « Lu & approuvé » - « Bon pour accord » manuscrites :*

*Signature :*